

Lignes directrices et sources d'information pour faciliter la notation des indicateurs

La présentation de preuves et de justifications en vue de faciliter la notation des indicateurs est essentielle pour la mise en oeuvre de l'ensemble des indicateurs PEFA de haut niveau et/ou du rapport sur la performance de la gestion des finances publiques.

Cette note fournit des lignes directrices de trois types : (i) des lignes directrices générales sur la présentation de preuves concrètes, couvrant aussi bien des données qualitatives que quantitatives, (ii) des lignes directrices concernant les sources d'information pour les preuves et justifications requises, et (iii) des lignes directrices spécifiques sur les données quantitatives à rassembler et à traiter.

(i) Lignes directrices générales

Ces lignes directrices s'appliquent en général à la collecte et à la présentation de preuves et de justifications. Afin de s'assurer qu'une preuve adéquate est utilisée et rapportée pour justifier et expliquer la notation des indicateurs, il serait souhaitable que:

- L'explication donnée identifie **la preuve factuelle** (y compris les données qualitatives et quantitatives), qui a été utilisée pour justifier l'évaluation. La preuve est spécifique et précise, et sa source est mentionnée.
- La preuve utilisée pour justifier la notation se réfère seulement à **la performance réelle réalisée**, et non pas à la performance à venir en raison des réformes mises en application, en cours ou promises.
- L'explication donne une idée claire **de la performance de chacune des composantes de la GFP (Gestion des Finances Publiques) telles qu'elles ressortent dans les indicateurs** et les raisons pour sa notation. Chaque composante de l'indicateur est traitée de manière à faciliter la compréhension de la notation spécifique (A, B, C ou D) réalisée par la composante.
- Tout problème de respect des délais ou de **fiabilité des données ou d'éléments de preuve** est signalé.
- Si **aucune information** n'existe sur un indicateur ou sur une de ses composantes, le texte le mentionne explicitement. Si l'on estime que la notation est encore possible en dépit d'un manque d'information pour une des composantes, alors les raisons de la notation sont données.
- **Des documents de base** devraient être passés en revue ou des copies doivent en être obtenues, plutôt que de se fonder sur des rapports indiquant que les conditions sont réunies.

L'annexe 2 du Cadre de Mesure de Performance PEFA PFM fournit des lignes directrices détaillées sur la manière d'établir les rapports.

(ii) Lignes directrices concernant les sources d'information pour les preuves et justifications requises

Dans la dernière colonne de droite du tableau qui suit, on trouvera pour chaque indicateur une liste de sources d'information qualitatives et quantitatives. Cette liste n'est pas exhaustive car les sources d'information les plus importantes pourront s'établir pour chaque pays en fonction du champ de l'évaluation ainsi que des caractéristiques institutionnelles et organisationnelles des systèmes de GFP et des parties prenantes à l'évaluation.

Il est important que toutes les évaluations des indicateurs soient établies à partir de la comparaison entre plusieurs sources différentes de façon à ce que l'indicateur puisse être globalement évalué en toute confiance. Il est également important pour les systèmes de GFP qui recouvrent l'ensemble du gouvernement ou sont fragmentés en plusieurs systèmes indépendants (taxes, états de paie et système de passation de marchés publics) que le jugement sur l'information prennent en considération l'opinion de plusieurs participants ou celle d'administrateurs/superviseurs des différentes parties fragmentées d'un système.

Le personnel des agences de développement qui sont en interaction régulière avec les représentants du gouvernement (par exemple en référence aux activités d'assistance technique) peut disposer d'informations précieuses pour tel ou tel indicateur et peut être en mesure de signaler des sources d'informations spécifiques d'une grande utilité. Ce personnel des agences de développement n'est pas mentionné dans le tableau qui suit.

(iii) Lignes directrices spécifiques sur les données quantifiables nécessaires

La liste qui suit présente les données quantitatives (telles que les quantités, les montants, les dates, les périodes de temps et les fréquences) qui doivent être rassemblées et traitées afin de fournir la base exigée pour la notation des indicateurs. La composante de l'indicateur à laquelle les données se rapportent est indiquée entre parenthèses – (i) etc.

Les données qualitatives NE sont généralement PAS incluses dans la liste suivante ; les lignes directrices générales ci-dessus doivent être appliquées dans la collecte et l'enregistrement des données qualitatives. De ce fait, la liste n'est pas exhaustive en ce qui concerne l'information exigée ou recommandée pour la notation des indicateurs. Les données énumérées sont nécessaires mais pas suffisantes pour la notation des indicateurs et sont indiquées ici pour appuyer les évaluateurs dans la planification de leur travail de collecte de données.

Des données supplémentaires utiles sont également proposées pour des indicateurs/composantes choisis. Ce sont là des données qui ne sont peut-être pas toujours disponibles et ne sont pas directement exigées pour la notation d'un indicateur, mais qui peuvent être utiles dans l'évaluation de la performance et l'impact des systèmes considérés par l'indicateur.

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
A. RESULTATS DU SYSTEME DE GFP: Crédibilité du budget				
PI-1 Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé				
(i)	Administration Centrale	3 (trois) derniers exercices budgétaires complétés	Dépenses primaires réelles, moins les dépenses primaires budgétisées exprimées en pourcentage des dépenses primaires budgétisées, pour chacun des trois derniers exercices budgétaires (la contribution des bailleurs de fonds aux projets sous forme de prêts et dons ne doit pas faire partie des dépenses primaires).	Ministère des Finances (si possible, même source pour les dépenses budgétisées que pour les dépenses réelles)
PI-2 Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé				
(i)	Administration Centrale	3 (trois) derniers exercices budgétaires complétés	Dépenses réelles et dépenses budgétisées pour chacune des principales classifications fonctionnelles ou pour chacune des 20 plus grandes rubriques budgétaires dans la classification administrative (les rubriques administratives restantes étant regroupées ensemble comme une 21e rubrique administrative). Ces données sont nécessaires pour chacun des trois derniers exercices budgétaires (les années doivent être les mêmes que pour PI-1). Utiliser le modèle de calcul sur ce site Web pour insérer les données et pour obtenir les calculs annuels de la variance des dépenses pour chaque année.	Ministère des Finances (si possible, même source pour les dépenses budgétisées que pour les dépenses réelles)
PI-3 Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé				
(i)	Administration Centrale	3 (trois) derniers exercices budgétaires complétés	Recettes internes réelles exprimées en pourcentage des recettes internes budgétisées pour chacun des trois derniers exercices budgétaires.	Ministère des Finances, Administrations fiscale et douanière (si possible, même source pour les recettes budgétisées que pour les recettes réelles)
PI-4 Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses				
(i)	Administration Centrale	Fin du dernier exercice avant l'évaluation	Niveau des arriérés de dépense (de préférence à la fin du dernier exercice budgétaire) exprimé en pourcentage des dépenses totales (pour le dernier exercice budgétaire) Changement dans le niveau des arriérés de dépense pendant le dernier exercice budgétaire (ou période semblable)	Ministère des Finances
(ii)		Fin des deux derniers		Ministère des Finances

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
		exercices budgétaires		
B. SPECIFICITES TRANSVERSALES: Couverture et transparence				
PI-5 Classification du budget				
(i)	Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	Exige l'examen des types de classification réellement en usage dans les documents budgétaires et le plan de comptes.	Ministère des Finances (Départements du Budget et de la Comptabilité)
PI-6 Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire				
(i)	Administration Centrale	Dernier budget présenté au Parlement	Exige l'examen des types d'information inclus dans la documentation budgétaire réelle	Documents annuels du budget
PI-7 Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale				
(i)	Administration Centrale en incluant les Agences Publiques Autonomes	Dernier exercice budgétaire exécuté	Montant des dépenses extrabudgétaires exprimé en pourcentage des dépenses totales (excepté l'appui des bailleurs de fonds aux projets/programmes) ; Proportion des dépenses extrabudgétaires réelles qui ne sont pas prises en compte dans le rapport fiscal.	Ministère des Finances, Vérificateur Général, chaque Agence Publique Autonome importante et chaque ministère recevant des recettes non rapportées
(ii)	Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	Dépenses des projets/programmes financés par les bailleurs de fonds exprimées en pourcentage des dépenses totales ; Dépenses réelles des projet/programme financés par les bailleurs de fonds, incluses dans les rapports budgétaires et financiers et exprimées en pourcentage du total estimé des dépenses des projet/programmes financés par les bailleurs de fonds	Ministère des Finances, agence responsable de l'administration de l'aide, principaux bailleurs pour l'aide-projet
PI-8 Transparence des relations budgétaires intergouvernementales				
(i)	Premier échelon des administrations décentralisées ¹	Dernier exercice budgétaire exécuté	Proportion des transferts aux administrations décentralisées (collectivités locales) en valeur et pour lesquels les allocations aux entités décentralisées sont déterminées sur la base de règles ou formules transparentes. (iii) Dépenses totales annuelles des administrations décentralisées pour lesquelles des données par catégories sectorielles ou fonctionnelles sont rassemblées et consolidées, exprimées en	Ministère des Finances, Ministère de la décentralisation/administrations décentralisées/fonctionnaires responsables des finances des administrations décentralisées

¹ Le premier échelon des administrations décentralisées comprend toutes les entités des administrations décentralisées qui reçoivent des dons ou des subventions directement de l'Administration Centrale.

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
			pourcentage de toutes les dépenses publiques des entités décentralisées. La période allant de la fin de l'exercice budgétaire (prise en compte par le dernier rapport consolidé sur les gouvernements décentralisés) à la date d'émission du rapport consolidé.	
(ii)		Dernier exercice budgétaire exécuté	Période entre la date à laquelle des informations fermes sur les transferts sont fournies aux administrations décentralisées par le gouvernement central et la date à laquelle ces administrations décentralisées doivent soumettre leurs propositions de budget pour approbation finale.	Ministère des Finances, Ministère de la décentralisation/administrations décentralisées/fonctionnaires responsable des finances des administrations décentralisées
(iii)		Dernier exercice budgétaire exécuté	Dépenses totales annuelles des administrations décentralisées pour lesquelles des données par catégories sectorielles ou fonctionnelles sont rassemblées et consolidées, exprimées en pourcentage de toutes les dépenses publiques des entités décentralisées. La période allant de la fin de l'exercice budgétaire (prise en compte par le dernier rapport consolidé sur les administrations décentralisées) à la date d'émission du rapport consolidé.	Ministère des Finances, Ministère du Plan, Bureau des Statistiques
PI-9 Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public				
(i)	Totalité du secteur public	Dernier exercice budgétaire exécuté	Liste des AGA (Agences Publiques Autonomes) et des EP (Entreprises Publiques) avec le montant des dépenses et la fréquence de la soumission des rapports fiscaux au gouvernement.	Ministère des Finances, institutions de suivi, AGA et EP les plus importantes
(ii)	1er échelon d'administration décentralisée	Dernier exercice budgétaire exécuté		Ministère des Finances, fonctionnaires responsables de questions financières des administrations décentralisées les plus importantes
PI-10 Accès du public aux principales informations budgétaires				
(i)	Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	(i)-(v). Nombre de jours nécessaires après des événements importants pour que les rapports soient rendus accessibles au public (il s'agit des documents budgétaires annuels, des rapports d'exécution de budget en cours d'année, d'états financiers de fin d'année, des rapports de vérification et des	Ministère des Finances, Vérificateur Général, Bureau de passation des marchés publics, corroborés par des ateliers du

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
			attributions de contrat de plus de 100.000 USD.)	gouvernement, sites web, ONG, Chambre de commerce, bailleurs.
C. CYCLE BUDGETAIRE				
PI-11 Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget				
(i)	Administration Centrale	Dernier budget adopté par le Parlement.	Nombre de semaines à partir du jour où les MDA (Ministères, Départements et Agences) reçoivent la circulaire budgétaire jusqu'au jour où ils doivent soumettre des propositions détaillées de budget au Ministère des Finances.	Ministère des Finances (département du budget), corroboré par les fonctionnaires responsables de questions financières des grands MDAs dépensiers
(ii)	Administration Centrale	Dernier budget adopté par le Parlement.	Date de l'approbation de la circulaire du budget par le gouvernement par rapport à la date d'émission de la circulaire budgétaire par le Ministère des Finances aux MDA.	Ministère des Finances (département du budget), corroboré par le Cabinet
(iii)		Trois derniers exercices budgétaires	Retard dans l'approbation du budget par le Parlement après le début de l'exercice budgétaire pendant les trois derniers exercices budgétaires.	Ministère des Finances, corroboré par les employés du Parlement
PI-12 Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques				
(i)	Administration Centrale	2 derniers exercices budgétaires exécutés		Ministère des Finances, départements du budget et de la planification (Circulaire budgétaire annuelle, CDMT, plafonds budgétaires durant les années suivantes)
(ii)		Dernières trois années avant l'évaluation	Dates pour les analyses de viabilité de la dette (seuil d'endettement tolérable) pendant les trois dernières années (les dettes extérieures et internes respectivement)	Ministère des Finances (Département de gestion de la dette) & Banque Centrale
(iii)		Dernier budget exécuté	Montant des dépenses primaires dans les secteurs ayant préparé des stratégies sectorielles de coûts complets exprimé en pourcentages des dépenses primaires totales pendant la dernière année.	Ministère des Finances, départements du budget et de la planification (Circulaire budgétaire annuel, Programme d'Investissement Publics)
(iv)		Dernier budget		Ministère des

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
		exécuté		Finances, départements du budget et de la planification (Circulaire budgétaire annuel, Programme d'Investissement Publics)
PI-13 Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables				
(i)	Recettes fiscales les plus importantes en provenance de toutes les activités de l'Administration Centrale	Au moment de l'évaluation	Données qualitatives uniquement	Ministère des Finances, (département des recettes), Revenu Administrations fiscales et douanières, agence de promotion des investissements, corroboré par les associations de contribuables
(ii)		Au moment de l'évaluation		Ministère des Finances, (département des recettes), Revenu Administrations fiscales et douanières, agence de promotion des investissements, corroboré par les associations de contribuables
(iii)		Au moment de l'évaluation		Ministère des Finances, (département des recettes), Revenu Administrations fiscales et douanières, agence de promotion des investissements, corroboré par les associations de contribuables
PI-14 Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane				

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(i)	Recettes fiscales les plus importantes en provenance de toutes les activités de l'Administration Centrale	Au moment de l'évaluation		Ministère des Finances (département des recettes), Administrations fiscale et douanière, ministère du commerce et de l'industrie (licence pour affaires), autres agences ayant des données relatives aux contribuables.
(ii)			Pénalités pour le non enregistrement ou l'enregistrement tardif aux fins du paiement des impôts ou pour la soumission tardive des déclarations d'impôts.	Ministère des Finances, (département des recettes), Revenu Administrations fiscales et douanières, agence de promotion des investissements, corroboré par les associations de contribuables
(iii)				Ministère des Finances (département des recettes), Administrations fiscales et douanières (incluant. Département de vérification fiscale)
PI-15 Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières				
(i)	Recettes fiscales les plus importantes en provenance de toutes les activités de l'Administration Centrale	2 derniers exercices fiscaux exécutés	Arriérés d'impôts recouverts pendant le dernier exercice budgétaire exprimés en pourcentage des arriérés bruts d'impôts (y compris les montants contestés /faisant objet de litige) au début de chaque exercice budgétaire.	Administrations fiscales et douanières (inclue impôt sur le revenu, droits de douanes et TVA)
(ii)		Au moment de l'évaluation	Fréquence des transferts de recettes fiscales de l'Administration fiscale au trésor.	Administrations fiscales et douanières, Trésor
(iii)		Au moment de l'évaluation	Fréquence et retard dans le rapprochement des données de l'évaluation de l'impôt, le recouvrement, les arriérés et le paiement au Trésor.	Administrations fiscales et douanières, Trésor
PI-16 Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses				

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(i)	Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	Fréquence de la prévision/mise à jour du flux de trésorerie par le Trésor pour la dernière année.	Trésor, fonctionnaires responsables de questions financières pour les agences dépendantes les plus importantes
(ii)			Fréquence de l'émission des plafonds d'engagement aux MDAs et la période prise en compte pour la dernière année.	
(iii)			Fréquence des ajustements budgétaires de l'année en cours par le Ministère des Finances et/ou le Parlement ; et la valeur des dépenses impliquées pour chaque ajustement	
PI-17 Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties				
(i)	Dettes et garanties émises par l'Administration Centrale, en excluant les découverts temporaires et les crédits aux fournisseurs	Au moment de l'évaluation	Fréquence de la mise à jour et du rapprochement des données pour toute la dette de l'Etat ; Fréquence des rapports concernant la dette et les problèmes s'y rapportant.	Ministère des Finances (Département pour la gestion de la dette) & Banque Centrale
(ii)	Tous les soldes de comptes gérés par le Trésor et par les MDAs		Nombre de comptes bancaires pour lesquels les soldes sont calculés et consolidés par le Trésor. Fréquence de tels calculs/consolidations	
(iii)	Prêts et garanties émises par l'Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté		Ministère des Finances (Département pour la gestion de la dette) & Banque Centrale
PI-18 Efficacité des contrôles des états de paie				
(i)	Tous les états de paie de l'Administration Centrale en incluant les MDAs et AGAs.	Au moment de l'évaluation		Commission pour le service public, Département pour la gestion du personnel, Comptable en Chef, fonctionnaires responsables de questions financières des MDAs, AGAs et
(ii)			Fréquence de la mise à jour des fichiers nominatifs et de l'état de paie. Retard moyen du nombre de jours depuis le changement du statut du personnel au fichier nominatif et la mise à jour de données de l'état de paie.	
(iii)				

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(iv)		3 dernières années avant l'évaluation	Dates des contrôles de l'état de paie pendant les trois dernières années.	administrations décentralisées corroborées par le Vérificateur Général et composante (ii)
PI-19 Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics				
(i)	Toutes les activités de passation de marché de l'Administration Centrale utilisant les procédures nationales incluant les MDAs et AGAs	Dernier exercice budgétaire exécuté	Nombre de marchés publics attribués sur la base de la mise en concurrence ouverte, exprimé en pourcentage de tous les marchés attribués pour le dernier exercice budgétaire ou autre période récente (inclure seulement les marchés dont le montant excède le seuil national établi pour les achats de faible valeur). <u>Données supplémentaires utiles</u> : Que le prix payé par le secteur public pour les marchandises, travaux et services soit comparable aux prix payés par le secteur privé pour des articles semblables.	Ministère des Finances, Autorité Centrale responsable des activités de passation de marché, fonctionnaires responsables des activités de passation des marchés dans les MDAs fortement dépensiers corroboré par le Vérificateur Général, les ONGs comme la Chambre de Commerce.
(ii)		Au moment de l'évaluation		
(iii)				
PI-20 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales et de la gestion des biens				
(i) (ii) (iii)	Administration Centrale	Au moment de l'évaluation	Données qualitatives uniquement <u>Données supplémentaires utiles</u> : Taux d'erreur ou de rejet dans des transactions financières courantes rapportées par les contrôleurs financiers du gouvernement et/ou des institutions de contrôle internes ou externes.	Ministère des Finances (Audit interne), Comptable en Chef, directeur et fonctionnaires responsables de questions financières des MDAs les plus importants, corroboré par le Vérificateur Général
PI-21 Efficacité du système de vérification interne				
(i) (ii) (iii)	Administration Centrale	Dernière information financière et dernières opérations disponibles	Pourcentage du temps total dédié à la vérification interne que le personnel (de vérification interne) passe sur les questions systémiques. <u>Données supplémentaires utiles</u> : Le nombre de faiblesses matérielles trouvées par an et le taux de correction, autrement dit le pourcentage des faiblesses matérielles corrigées dans les limites d'avis de 12 mois.	Ministère des Finances (Audit Interne), Comptable en Chef, directeur et fonctionnaires responsables de questions financières des MDAs les plus importants, corroboré par le Vérificateur Général

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
PI-22 Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes				
(i)	Administrati on Centrale	Au moment de l'évaluation	Fréquence du rapprochement de comptes bancaires gérés par le Trésor. Nombre de jours à partir de la fin de la période de rapprochement jusqu'à l'accomplissement de la date de rapprochement pour les comptes bancaires contrôlés par le Trésor. Fréquence du rapprochement des comptes bancaires du gouvernement non contrôlés par le Trésor. Nombre de jours à partir de la fin de la période de rapprochement jusqu'à l'accomplissement de la date de rapprochement pour les comptes bancaires gouvernementaux non contrôlés par le trésor.	Comptable en Chef, corroboré par le Vérificateur Général
(ii)			Fréquence du rapprochement/ajustement des comptes d'attente et d'avances. Moyenne de jours depuis la fin du trimestre/de l'année jusqu'à l'ajustement des comptes.	
PI-23 Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires				
	Unités de prestation de services primaires (relevant de l'Administration Centrale ou des Administrations décentralisées)	3 dernières années avant l'évaluation	Données qualitatives uniquement	Ministère des Finances (département du Budget) et fonctionnaires financiers des ministères déconcentrés des Administrations décentralisées corroborés par les organisations de services communautaires, associations de la société civile, etc
PI-24 Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année				
(i)	Administrati	Dernier exercice		Ministère des

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(ii)	on Centrale	budgétaire exécuté	Fréquence des rapports d'exécution du budget au cours de l'année. Nombre de jours qu'il faut, après la fin du trimestre, pour communiquer le rapport trimestriel du budget au gouvernement pendant la dernière année.	Finances (Comptable en Chef), corroboré par le Vérificateur Général
(iii)				
PI-25 Qualité et respect des délais des états financiers annuels				
(i)	Administration Centrale	Dernier états financiers annuels élaborés	Nombre de mois qu'il faut, après la fin de l'exercice, pour que les états financiers consolidés (ou tous les états financiers par les entités de budget du gouvernement central) soient soumis à l'ISC (Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques)	Ministère des Finances (Comptable en Chef), corroboré par le Vérificateur Général
(ii)		Dernier états financiers annuels soumis pour vérification à l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques		
(iii)		Etats financiers des trois (3) dernières années		
PI-26 Etendue, nature et suivi de la vérification externe				
(i)	Administration Centrale en incluant les MDAs et les AGAs	Dernier exercice budgétaire couvert par un audit (vérification)	Pourcentage de toutes les entités de l'Administration Centrale comprenant les AGAs (par valeur des dépenses) ayant été audités (vérifiés) durant la dernière année	Vérificateur Général corroboré par le comité parlementaire des comptes publics et les groupes d'intérêt civique
(ii)		Dernier rapport d'audit (de vérification) présenté au Parlement (Assemblée)	Number of months after receipt of financial statements by SAI that audit reports, together with audited financial statements, are presented to the legislature. Nombre de mois qu'il faut pour que les rapports d'audit et les états financiers soient présentés au Parlement après leur réception par l'ISC. Nombre de mois qu'il faut pour que les rapports d'audit soient présentés au Parlement (pour des audits autres que ceux des états financiers) après la fin de la période apurée.	

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(iii)		Dernier exercice budgétaire soumis à vérification		Vérificateur Général et vérificateur internes des MDAs et AGAs les plus importants corroborés par le comité parlementaire des comptes publics et les associations de la société civile
PI-27 Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif				
(i)	Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté		Comités législatifs respectifs corroborés les associations de la société civile
(ii)				
(iii)			Nombre de jours qu'il faut au Parlement pour examiner les propositions budgétaires détaillées et, le cas échéant, tout autre examen antérieur des agrégats macroéconomiques et fiscaux proposés.	
(iv)				
PI-28 Examen des rapports de vérification externes par le pouvoir législatif				
(i)	Administration Centrale en incluant les MDAs et les AGAs	Rapports de vérification soumis au Parlement ces 3 dernières années	Moyenne du nombre de mois après soumission des rapports de vérification externes au Parlement avant que le comité législatif spécialisé ne complète l'examen des rapports pour la dernière année.	Comités législatifs respectifs, Vérificateur Général et Ministère des Finances corroborés les associations de la société civile
(ii)		Derniers 12 mois		
(iii)		Derniers 12 mois		
D. PRATIQUES DES BAILLEURS DE FONDS				
D-1 Prévisibilité de l'appui budgétaire direct				
(i)	Tous les bailleurs qui fournissent de l'Aide Budgétaire Direct (ABD) à l'Administration Centrale	3 derniers exercices budgétaires	Montant réel reçu de l'appui budgétaire direct des bailleurs de fonds, moins la prévision de l'appui budgétaire direct communiquée par les bailleurs, exprimé en pourcentage de la prévision pour chacun des trois derniers exercices budgétaires.	Tous les bailleurs qui fournissent de l'Aide Budgétaire Direct corroborés par le Ministère des Finances (Département du Budget et Comptable en Chef)
(ii)			Montant trimestriel réel reçu au compte de l'appui budgétaire direct des bailleurs de fonds ainsi que la prévision du montant trimestriel de l'appui budgétaire direct tel que communiqué par les bailleurs de fonds pour chacun des trois derniers exercices budgétaires.	
D-2 Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide- projet et l'aide- programme et établissement des rapports y afférents				

Composante	Couverture	Période /date considérées	Données quantifiables requises	Sources d'informations
(i)	Les bailleurs les plus importants qui fournissent de l'Aide Projet à l'Administration Centrale ou à travers l'Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	Montants de l'aide- projet et de l'aide-programme par les agences de développement (avec l'estimation du décaissement annuel au gouvernement ou en son nom), lesquelles agences soumettent les estimations budgétaires à temps afin qu'elles puissent être incorporées dans la préparation budgétaire gouvernementale, (et avec une ventilation correspondant à la classification du budget de l'Administration Centrale); par rapport à l'estimation totale de l'aide -projet / l'aide -programme au gouvernement de la part de toutes les agences de développement.	Les 5 bailleurs les plus importants pour l'aide- projet corroboré par le Ministère des Finances (Département du Budget et Comptable en Chef) et fonctionnaires financiers des MDAs, Unités de gestion des projets
(ii)			Pourcentage des flux de l'aide -projet et de l'aide -programme des bailleurs de fonds dont les informations de décaissement sont données au gouvernement dans un délai d'un mois à partir de la fin du trimestre de la dernière année (au niveau global et également pour les catégories de dépenses clé en concordance avec la classification du budget de l'Administration Centrale).	
D-3 Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales				
(i)	Toute l'aide à l'Administration Centrale ou à travers l'Administration Centrale	Dernier exercice budgétaire exécuté	<p>Calculer la moyenne des quatre pourcentages suivants :</p> <p>Pourcentage de tous les fonds versés à l'administration centrale au titre de l'aide qui sont gérés selon les procédures nationales de passation de marchés publics ;</p> <p>Pourcentage de tous les fonds versés à l'administration centrale au titre de l'aide qui sont gérés selon les procédures nationales de paiement et de comptabilité ;</p> <p>Pourcentage de tous les fonds versés à l'administration centrale au titre de l'aide qui sont gérés selon les procédures nationales de vérification ;</p> <p>Pourcentage de tous les fonds versés à l'administration centrale au titre de l'aide qui sont gérés selon les procédures nationales d'établissement des rapports.</p>	Les 5 bailleurs les plus importants pour l'aide- projet corroborés par le Ministère des Finances (Département du Budget et Comptable en Chef) et fonctionnaires financiers des MDAs, Unités de gestion des projets